



## Association Sportive du Golf de PESSAC

Association loi 1901 N° W332011875 du 28 juillet 1989

Identifiant SIREN : 379 606 858

Siege Social – Golf de Pessac Rue de la princesse 33600 PESSAC

Email : [asgolfdepessac@gmail.com](mailto:asgolfdepessac@gmail.com) site : [www.asgolfdepessac.com](http://www.asgolfdepessac.com)

## ELECTIONS 2023. Règles Electorales

Conformément aux statuts de l'Association, les élections sont organisées au premier trimestre 2023 afin de renouveler un tiers des membres du Bureau Vous trouverez ci-dessous les dispositions mises en place pour cela :

**Peuvent être candidat** les adhérents AS 2022 ayant plus de 18 ans le 18 mars 2023

**Peuvent voter** les adhérents AS 2022 et/ou 2023 ayant plus de 16 ans le jour de l'élection

**3 membres doivent être élus** afin de compléter le Bureau.

- Restent membres du Bureau : Sophie BERTRANET, Daniel COZZAROLO, Danielle DESOUCHE, Christine DUTHEIL, Denis DUTHEIL et Jean RICHER
- Aurelien BARDE, Christine COZZAROLO, Jean Louis LAPOUDGE doivent se représenter conformément aux statuts de l'Association.

**Les mandats sont de 6 ans.** Au moins 1/3 du bureau est renouvelé tous les 2 ans  
La liste électorale est construite à partir du fichier des adhérents de l'AS et déposée à l'accueil du Golf. En cas de litige s'adresser à Jean RICHER (Président en exercice) ou Danielle DESOUCHE, (secrétaire générale en exercice) ou Daniel COZZAROLO (trésorier en exercice)

**Pour être candidat « Membre du Bureau »** : inscrire son nom sur le document prévu à cet effet (panneau d'affichage du Club) ou envoyer un mail à [asgolfdepessac@gmail.com](mailto:asgolfdepessac@gmail.com) jusqu'au jeudi 3 Mars. Il est suggéré d'envoyer un texte de 2 à 3 lignes précisant les raisons et les objectifs de cette candidature. Ces textes seront publiés à destination de tous les électeurs.

**Pour voter** : - à l'accueil du Golf du samedi 4 mars au samedi 18 mars 10h00  
- pendant l'Assemblée générale le 18 mars à partir de 10H

- La liste des candidats sera affichée sur le panneau d'affichage du Golf et sur le site de l'AS
- Demander un bulletin de vote : retenir 3 candidats au maximum sans annotations complémentaires (Rayer les autres candidats)
- Déposer votre bulletin dans l'urne prévue à cet effet
- Signer le registre prévu à cet effet
- Les bulletins comportant plus de 3 membres, des commentaires ou étant facilement identifiables seront considérés comme nuls

**Pouvoir** : Si vous ne pouvez voter, donnez votre pouvoir à un adhérent de l'AS (1 seul pouvoir par adhérent) [ICI le pouvoir à remplir](#)

**Vote par correspondance** : Non autorisé

**Dépouillement** : effectué le 18 Mars suite à l'assemblée générale

**Bureau** : il sera constitué par les 6 membres déjà élus et les 3 candidats ayant eu le nombre le plus important de voix. Ces élus désigneront Président, Secrétaire général, Trésorier, Président de la commission sportive pour une durée de 2 ans

**Si le nombre de candidats est inférieur ou égal à 3**, les candidats seront forcément élus. En conséquence, les élections décrites ci-dessus n'auront pas lieu

A PESSAC le 14 02 2023

Jean RICHER Président de l'AS en exercice